

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 2 décembre 2024 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal du 4 novembre 2024
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
  - 4.2 Surplus Lac Marieville
5. Dépôt de document
  - 5.1 Déclaration des intérêt pécuniaires des élus municipaux
  - 5.2 Déclaration des apparentés 2024
6. Période questions réservée au public
7. Subventions, commandites et demandes
  - 7.1 Gala AgriStar 2024 – Demande de commandites
  - 7.2 Société d'histoire des Quatre Lieux – Demande de contribution
  - 7.3 Fondation Emergo – Campagne de financement annuelle
  - 7.4 Fondation Collège Santé – Demande de contribution 2025
  - 7.5 Parrainage civique Vallée-du-Richelieu – Demande d'aide financière
8. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
  - 8.1 Adoption du règlement 2024-367 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement
  - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-368 décrétant les taux de taxation 2025
9. Administration et greffe
  - 9.1 Demande d'intervention à la MRC de Rouville – Branche 4 du Cours d'Eau Soulanges (ruisseau Lassonde)
  - 9.2 Plan triennal de répartition et destination des immeubles - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
  - 9.3 Nomination des comités 2025
  - 9.4 Nomination des membres du CCU
  - 9.5 Nomination des membres du CCE
  - 9.6 Nomination des administrateurs de la Régie d'assainissement Rougemont/St-Césaire
  - 9.7 Construction du stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure – Décompte progressif no. 3 et réception provisoire des travaux
10. Urbanisme
  - 10.1 PIIA – 10, rue Ouimet – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale bigénération
  - 10.2 PIIA – 575, chemin du Contour – Construction d'un nouveau bâtiment principal multilogements
  - 10.3 PIIA – 585, chemin du Contour – Construction d'un nouveau bâtiment principal multilogements
  - 10.4 PIIA – 595, chemin du Contour – Construction d'un nouveau bâtiment principal multilogements

10.5 PIIA – 810, rue Principale – Construction d’un garage détaché résidentiel

11. Incendie

11.1 Primes de disponibilités 2024

12. Eau potable / Eaux usées

12.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie d’assainissement Rougemont / St-Césaire

12.2 Répartition des coûts d’exploitation réels 2023 de la Régie d’assainissement Rougemont / St-Césaire

12.3 Acceptation de l’offre de service d’Hydrophilia – Suivi piézométrique 2025

13. Autres sujets d’intérêts pour la municipalité

14. Période de questions réservée au public

15. Levée de la séance

**Procès-verbal**

**Ouverture**

Monsieur Éric Fortin propose l’ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;  
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;  
Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;  
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;  
Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;  
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;  
Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

*8 personnes assistent à la séance.*

**24-12-5138**

**Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d’adopter l’ordre du jour proposé en l’item « Autres sujets d’intérêts pour la municipalité » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5139**

**Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, tel que soumis.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5140**

**Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 2 décembre 2024 au montant de **301 934.52\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 2 décembre 2024 pour un montant total de **265 029.32\$** incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2024 au montant de **84 363.71\$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

*Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.*

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5141**

**Transfert au surplus du Lac Marieville**

CONSIDÉRANT QUE les revenus du Lac Marieville sont plus élevés que les dépenses pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de transférer au surplus accumulé affecté au Lac Marieville un montant de 1 445\$ tel qu'indiqué à l'état des revenus et des dépenses 2024 pour l'irrigation des vergers préparés par la responsable des finances.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale, Madame Kathia Joseph dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants, à savoir :

**Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités**

Les membres du conseil ainsi que la directrice générale déposent leur « *Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités* ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Gala AgriStar 2024 – Demande de commandites**

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

**24-12-5142**

**Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Demande de subvention annuelle**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des Quatre Lieux adresse au conseil municipal, une demande de 4 500\$ pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQL a déménagé ses locaux et que le loyer de leur nouvel emplacement est de 18 000\$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la SHQL a dû déployer de nombreux efforts afin de défrayer les frais de loyer et que le soutien demandé aidera à ce que la SHQL se concentre sur

sa mission de préservation et de promotion de l'histoire régionale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont participait au financement de la SHQL en imprimant dix (10) mois par année leur publication mensuelle, mais que cette dernière nous a avisé qu'elle assurait l'impression à partir de 2025 puisqu'il y aura uniquement quatre (4) publications par an;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de verser un montant de 1 000\$ à titre de participation financière pour l'année 2025.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5143**

**Fondation Emergo – Campagne de financement annuelle**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Emergo adresse au conseil municipal une demande de contribution à leur campagne de financement 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Emergo permet des services de répit à plus de 245 familles qui vivent avec une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir les organismes qui a pour vocation d'aider les plus vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de faire un don de 350\$ à la Fondation Emergo pour leur campagne de financement 2025.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5144**

**Fondation Collège Santé (Clinique médicale du Collège) – Versement de la contribution 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Clinique médicale du Collège par le biais de la Fondation Collège Santé, adresse au conseil municipal une demande de contribution pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 23-07-4806 laquelle confirmait sa participation à la clinique pour les années 2024 à 2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de verser la contribution 2025 à la Clinique, soit un montant de 18 270\$ représentant 6.30\$ par citoyen pris à même le budget 2025.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5145**

**Parrainage civique de la Vallée du Richelieu – Demande contribution financière**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu adresse au Conseil municipal, une demande de don de 100\$;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission, le jumelage d'une personne présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme avec un citoyen bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de verser un montant de 100\$ à l'organisme Parrainage Civique de la Vallée-du Richelieu.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5146 Adoption du règlement 2024-367 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier les annexes « A » ET « T »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 2 mai 2022, le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à une modification relativement à l'interdiction de stationnement sur le terrain du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure et corriger des erreurs s'étant glissées dans le règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement no. 2024-368 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier les annexes « A » ET « T », tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5147 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-368 décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services pour la municipalité de Rougemont pour l'année 2025**

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2024-368 décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services pour la municipalité de Rougemont pour l'année 2025, lequel sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025. La directrice générale dépose le projet de règlement.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

**24-12-5148 Demande d'intervention à la MRC de Rouville – Branche 4 du Cours d'Eau Soulanges (ruisseau Lassonde)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a été informé d'une problématique d'odeur et de résidus stagnants dans la branche 4 du Cours d'eau Soulanges, aussi appelé (Ruisseau Lassonde), lequel est situé sur le territoire de la Municipalité de Rougemont ;

CONSIDÉRANT QUE des visites sur place ont effectivement permis de constater une problématique et que des travaux de nettoyage sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des cours d'eau est de la compétence de la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

CONSIDÉRANT QU' advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ces bassins soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que la Municipalité de Rougemont :

1. Demande à la MRC de Rouville de procéder à l'étude des travaux d'entretien devant être réalisés dans la Branche 4 du Cours d'eau Soulanges et d'entreprendre les procédures nécessaires à l'exécution des travaux;
2. Informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans ce cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier des travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10%.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5149**

**Plan triennal de répartition et destination des immeubles - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières**

CONSIDÉRANT QUE l'article 211 la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), prévoit qu'un centre de services scolaire doit annuellement consulter les municipalités dont le territoire est compris dans le sien, afin d'établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hautes Rivières a transmis à la Municipalité de Rougemont un projet de son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, le 25 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes Rivières demande aux municipalités de faire part de son avis avant le 20 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de prendre acte du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 produit par le Centre de services scolaires des Hautes Rivières et d'informer le Centre qu'aucune représentation ne sera fait par la municipalité de Rougemont.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Nomination des comités 2025**

M. le maire, Guy Adam, annonce la reconduction des comités municipaux pour 2025;

**FINANCES**

Isabelle Robert Sylvain Dansereau

**EAU POTABLE**

Isabelle Robert Sylvain Dansereau

**VOIRIE**

Pierre Dion Éric Fortin



<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Guy Adam	Marielle Farley
<b>LOISIRS/TOURISME / BIBLIO</b>	Éric Fortin	Marielle Farley
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE/ INCENDIE</b>	Guy Adam	Pierre Dion

Les élus acceptent les comités sur lesquels ils sont nommés.

**24-12-5150**

**Nomination des membres du CCU**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des personnes, citoyennes et élues, nommées au Comité Consultatif d'Urbanisme est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'accepter la proposition du maire, Guy Adam pour la formation du Comité Consultatif d'Urbanisme et de nommer les personnes suivantes :

- MEMBRES CITOYENS  
Mme Virginie Fournier  
MM. Benoit Bouthillier Wayne Doucet et Robert Gervais.
- MEMBRES ÉLUS  
Monsieur Sylvain Dansereau, qui agira à titre de président du comité;  
Madame Marielle Farley

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5151**

**Nomination des membres du Comité Consultatif en Environnement**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des personnes, citoyennes et élues, nommées au Comité Consultatif en Environnement est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la proposition du maire, Guy Adam pour la formation du Comité Consultatif en environnement et de nommer les personnes suivantes :

- MEMBRES CITOYENS  
Mmes Jessica Marion et Chantal Nadeau  
M. Alexandre Bazinet
- MEMBRES ÉLUS  
Monsieur Sylvain Dansereau  
Madame Isabelle Robert

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5152**

**Nomination des administrateurs de la Régie d'assainissement Rougemont/St-Césaire**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter la proposition du maire, Guy Adam pour la nomination des administrateurs de la Régie d'Assainissement des Eaux Usées Rougemont / St-Césaire et de nommer les personnes suivantes :

- M. Pierre Dion
- M. Sylvain Dansereau
- M. Guy Adam
- Mme Isabelle Robert (à titre de membre substitut)

Vote pour : 6

Vote contre :

24-12-5153

**Construction du stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure – Décompte progressif no. 3 et réception provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation St-Pierre Tremblay inc. a déposé le décompte progressif no. 3 et une demande de réception provisoire des travaux de construction du stationnement des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Madame Stéphanie Pelletier, ing., a recommandé le paiement du décompte progressif no. 3 et a émis un certificat d'approbation de réception provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 8 844.27\$ incluant les taxes et la retenue contractuelle, ainsi que la réception provisoire des travaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-12-5154

**PIIA – 10, rue Ouimet – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale bigénération**

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Anthony Meunier, acheteur potentiel, à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale avec logement bigénération sur le lot 1 714 815;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une résidence de forme irrégulière d'environ 18,60 mètres X 21.30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel a entrepris les démarches auprès de la *Commission de protection du territoire agricole* afin de faire reconnaître ses droits acquis résidentiels et que le permis ne pourra être émis qu'une fois les droits de construction reconnus ou autrement autorisés par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de maison et les matériaux choisis par le propriétaire s'insèrent harmonieusement dans la trame bâtie existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de permettre l'émission du permis de construction, selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-12-5155

**PIIA – 575, chemin du Contour – Construction d'un nouveau bâtiment principal multilogements**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA pour un projet intégré a été déposée par Monsieur Francis Lavoie visant la création d'un projet intégré comportant 5 bâtiments de 6 logements sur le lot 1 715 297;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne le troisième bâtiment;



- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet intégré a été autorisé par le conseil municipal à sa résolution 24-03-4999;
- CONSIDÉRANT QUE les permis de construction ont été émis pour la construction des deux premiers bâtiments du projet intégré;
- CONSIDÉRANT QUE les matériaux de construction ont été approuvés par le Comité Consultatif d'Urbanisme ainsi que par le conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis de construction **aux conditions suivantes** :
- Qu'une toiture soit construite sur les galeries situées à l'étage supérieur;
  - Qu'un minimum de deux arbres soient plantés dans les espaces gazonnés situés entre le mur de façade du bâtiment et l'aire de stationnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de permettre l'émission du permis de construction, selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5156**

**PIIA – 585, chemin du Contour – Construction d'un nouveau bâtiment principal multilogements**

- CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA pour un projet intégré a été déposée par Monsieur Francis Lavoie visant la création d'un projet intégré comportant 5 bâtiments de 6 logements sur le lot 1 715 297;
- CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne le quatrième bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet intégré a été autorisé par le conseil municipal à sa résolution 24-03-4999;
- CONSIDÉRANT QUE les permis de construction ont été émis pour la construction des deux premiers bâtiments du projet intégré;
- CONSIDÉRANT QUE les projets de construction de bâtiments multilogements récents comportent tous une partie de revêtement extérieur composé de maçonnerie;
- CONSIDÉRANT QUE les matériaux de construction ont été approuvés par le Comité Consultatif d'Urbanisme ainsi que par le conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis de construction **aux conditions suivantes** :

- Qu'une toiture soit construite sur les galeries situées à l'étage supérieur;
- Qu'un minimum de deux arbres soient plantés dans les espaces gazonnés situés entre le mur de façade du bâtiment et l'aire de stationnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de permettre l'émission du permis de construction, selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5157**

**PIIA – 595, chemin du Contour – Construction d'un nouveau bâtiment principal multilogements**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA pour un projet intégré a été déposée par Monsieur Francis Lavoie visant la création d'un projet intégré comportant 5 bâtiments de 6 logements sur le lot 1 715 297;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne le cinquième bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet intégré a été autorisé par le conseil municipal à sa résolution 24-03-4999;

CONSIDÉRANT QUE les permis de construction ont été émis pour la construction des deux premiers bâtiments du projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE les projets de construction de bâtiments multilogements récents comportent tous une partie de revêtement extérieur composé de maçonnerie;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de construction ont été approuvés par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis de construction **aux conditions suivantes :**

- Qu'une toiture soit construite sur les galeries situées à l'étage supérieur;
- Qu'un minimum de deux arbres soient plantés dans les espaces gazonnés situés entre le mur de façade du bâtiment et l'aire de stationnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de permettre l'émission du permis de construction, selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5158**

**PIIA – 810, rue Principale – Construction d'un garage détaché résidentiel**

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Alexandre Legault à l'égard d'un projet de construction d'un garage détaché en cour arrière d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 565 214;

- CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'un garage détaché de 10,36 mètres X 7,31 mètres, soit 75,8 mètres carrés et d'une hauteur d'environ 6,10 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage est prévue loin en cour arrière, en partie basse du terrain, à une distance d'environ 70 mètres de la rue, sur une partie du terrain partiellement entourée de terres agricoles, rendant celui-ci peu visible;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage respecte la présence du cours d'eau bordant la limite de lot latérale gauche;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire projeté et les matériaux de construction s'insèrent dans la trame bâtie existante;
- CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de permettre l'émission du permis de construction, selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5159**

**Primes de disponibilités 2024**

- CONSIDÉRANT QUE l'Entente collective du service de sécurité incendie de la municipalité de Rougemont prévoit le versement de primes de disponibilités versées annuellement;
- CONSIDÉRANT QUE le montant des primes de disponibilités est prévu au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser les primes de disponibilités au Service de Sécurité Incendie et ce, selon le tableau fourni par le directeur du service, pour un montant total de 7 650\$.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5160**

**Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie d'assainissement Rougemont / St-Césaire**

- CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire a soumis à la municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2025 pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2025 de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire au montant de 808 999 \$, dont 538 949 \$ est attribuable aux industries.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5161**

**Répartition des coûts d'exploitation réels 2023 de la Régie d'assainissement Rougemont / St-Césaire**

- CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées a produit à la municipalité le bilan de Répartition des coûts d'exploitation pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette répartition, la municipalité doit payer un montant de 46 610\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de payer à la Régie d'assainissement un montant de 46 610\$ à même le surplus affecté aux eaux usées. Il est de plus résolu d'imposer les industries pour les montants de dépassement, tel que prévu aux ententes et verser lesdites sommes au surplus affecté aux eaux usées.

Vote pour : 6

Vote contre :

**24-12-5162**

**Acceptation de l'offre de service d'Hydrophilia – Suivi piézométrique 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le suivi piézométrique de l'Aquifère Vadnais;

CONSIDÉRANT QUE suite aux autorisations du MELCC pour l'exploitation de tous les sites de prélèvements d'eau potable municipaux, la municipalité s'est engagée à effectuer le suivi piézométrique des trois sites;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hydrophilia a déposé une offre de service pour le suivi 2025 incluant tous les sites de prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de mandater Hydrophilia afin d'assurer le suivi piézométrique des sites de prélèvement Vadnais, Bessette et McArthur pour 2025 au montant de 45 975\$ avant taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**24-12-5163**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Guy Adam  
Maire

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph  
Directrice générale & greffière-trésorière